



NATURPARK  
ÖEWERSAUER

Maison du Parc  
15 rte de Lultzhausen  
L-9650 Esch-sur-Sûre  
Tél. 89 93 311 Fax 89 95 20  
tessy.weiler@naturpark-sure.lu

Madame, Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous inviter à assister à une réunion du comité «Naturpark Öewersauer» qui aura lieu le

**Vendredi, 31 mars 2023 à 10.00 heures**  
**dans la Maison du Parc à Esch-sur-Sûre (15, rue de Lultzhausen)**

pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du rapport du comité du 13 janvier 2023 ;
2. Approbation de la convention entre le Sebes et le PNHS concernant le service de l'agent de garde, dit « Ranger » ;
3. Approbation du cahier de charges « Käre vum Séi » version mars 2023;
4. Approbation du taux horaire pour prestations de la station biologique, resp. du conseil agricole ;
5. Informations sur les projets en cours ;
6. Droit d'initiative ;

En cas d'empêchement nous vous prions d'informer l'administration du syndicat au téléphone 89 93 31 1 ou par mail [reception@naturpark-sure.lu](mailto:reception@naturpark-sure.lu).

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments très distingués.

Esch-sur-Sûre, le 15 mars 2023



Charles Pauly  
Président



Tessy Weiler  
Secrétaire

Extrait de la loi communale du 13.12.1988

Art.18. Le conseil ne peut prendre de résolution, si la majorité de ses membres en fonction n'est présente. Cependant si l'assemblée a été convoquée deux fois sans être trouvée en nombre requis, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, quel que soit le nombre des membres présents, prendre une résolution sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

Les deuxième et troisième convocations se feront conformément aux règles prescrites par les articles 12 et 13, et il sera fait mention si c'est pour la deuxième ou pour la troisième que la convocation a lieu ; en outre la troisième convocation rappellera textuellement les deux premières dispositions du présent article.